

particulièrement importante pour les Canadiens, et un nombre exceptionnel de mesures ont été adoptées à leur intention.

L'accroissement de la tension internationale a été une source de profonde inquiétude, que sont venues accentuer la reprises des essais nucléaires par l'Union soviétique et la crainte que les retombées radio-actives dues à ces essais ne constituent une nouvelle menace pour la santé de l'homme. Ces événements, et d'autres qui leur sont connexes, continuent à exiger du Gouvernement une attention de tous les instants.

Berlin est le fait le plus récent et le plus dangereux dans la série de crises régionales précipitées et exploitées par l'URSS. Au Congo, dans le Sud-Est asiatique, de même qu'à Berlin, le Canada s'est occupé activement d'ententes internationales en vue de contenir les conflits et de ramener la stabilité. D'autre part, mon Gouvernement a travaillé énergiquement à faire naître et à explorer, au sein des Nations Unies et de l'Alliance de l'Atlantique Nord, toutes les possibilités d'en arriver à des règlements négociés qui soient honorables et durables.

Malgré les entraves et les échecs rencontrés dans nos efforts en vue d'aboutir à un traité assurant un désarmement contrôlé, l'accord s'est fait sur un plan de base pouvant servir de guide dans les négociations futures avec le camp soviétique. Le Gouvernement a contribué à formuler un plan occidental nouveau et très complet, qui, tenant compte des faits, permettrait de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures pouvant réellement conduire à la réduction des armements classiques et nucléaires, tout en ménageant des garanties, et aux moyens internationaux propres à assurer le maintien de la paix à mesure que le désarmement s'effectue.

Lors d'une réunion tenue à Londres, en mars, les premiers ministres du Commonwealth ont repris leurs entretiens sur les principales crises internationales et examiné les faits nouveaux sur le plan constitutionnel. Des décisions d'une grande portée ont été prises, qui intéressent la composition et le caractère du Commonwealth.

Le Gouvernement continue de reconnaître l'importance d'assumer une juste part des programmes d'aide aux pays moins développés. On a maintenu les programmes d'aide déjà établis, et on a mis un nouvel accent sur l'aide à l'enseignement, en faisant appel aux deux cultures historiques du Canada. Des changements d'ordre administratif ont été apportés en vue d'améliorer la direction centrale de tous les programmes d'aide à l'étranger. Le Canada a accru sa représentation diplomatique à l'étranger, notamment en Amérique latine.

En raison de l'accroissement de la tension dans le monde, il importe de maintenir la puissance du monde libre. Vous avez été mis au courant des mesures qui se prennent en vue de renforcer les troupes canadiennes en Europe et au Canada, et du programme de formation qui sera mis sur pied dans toutes les parties du Canada, cette année, afin d'assurer la survivance de la population.

Au cours de la présente session, vous avez accueilli et entendu au Parlement le Président des États-Unis.

D'importantes négociations internationales en matière de douane ont eu lieu à Genève. Au cours de ces négociations, on s'est efforcé de trouver une solution pratique aux problèmes commerciaux du Canada dans ses échanges avec le nouveau groupe économique en Europe. Mes Ministres ont joué un rôle de premier plan lors de la réunion des ministres des Affaires économiques du Commonwealth à Accra, réunion convoquée aux fins d'examiner les questions économiques du Commonwealth, y compris les répercussions que pourrait avoir l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne.

Au cours de la session, d'importantes conférences ont eu lieu avec les gouvernements provinciaux. Il y a eu trois autres réunions où l'on a fait des

progrès dans la recherche des moyens de modifier au Canada même la constitution du Canada. Il s'est tenu une troisième conférence fédérale-provinciale sur les ententes fiscales, et vous avez approuvé les textes législatifs intéressant les ententes pour la période quinquennale commençant en avril 1962.

Mon Gouvernement s'est réjoui de constater l'amélioration récente de la conjoncture économique au Canada. Même si l'embauche a atteint un niveau sans précédent dans l'histoire de notre pays, la création de nouveaux emplois en vue de réembaucher les chômeurs et d'absorber les nouveaux venus sur le marché de la main-d'œuvre, a continué de préoccuper le Canada aussi bien que les États-Unis. Bon nombre des mesures adoptées au cours de la session ont été conçues pour stimuler l'économie nationale et créer plus d'emplois.

Vous avez approuvé un programme élargi d'aide aux municipalités à l'égard des entreprises de travaux d'hiver. Vous avez modifié la Loi nationale sur l'habitation en vue d'améliorer encore le régime des prêts hypothécaires, et d'absorber la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir des prêts aux universités, à des conditions avantageuses, pour la construction de maisons d'étudiants, de permettre à la Société de consentir aux autorités locales des prêts à longue échéance à l'égard d'entreprises approuvées d'élimination et d'épuration des matières d'égout, et d'accroître les pouvoirs de la Société en matière de prêts.

Afin de contribuer au renforcement de la capacité de concurrence du Canada sur les marchés d'exportation comme sur les marchés intérieurs, vous avez autorisé l'institution d'un Conseil national de la productivité composé de membres recrutés dans l'industrie et le commerce, chez les syndicats ouvriers, dans l'agriculture et d'autres secteurs de la production primaire, et comprenant aussi des personnes compétentes choisies dans le grand public et dans les organismes scientifiques de l'État. Vous avez également approuvé la création d'un Conseil national de l'esthétique industrielle qui consacrera ses efforts à encourager la qualité des normes esthétiques dans la présentation des produits canadiens de tous genres.

Vous avez adopté une loi en vue d'étendre l'aide accordée aux gouvernements provinciaux à des fins de formation professionnelle et technique, aussi bien dans le cadre du régime scolaire que pour la formation ou la nouvelle formation de ceux qui font déjà partie de l'effectif ouvrier, et pour la réadaptation professionnelle des invalides.

En vue de stimuler l'expansion de l'entreprise privée au Canada, vous avez approuvé une mesure législative autorisant le Gouvernement à garantir les prêts consentis par les banques aux petites entreprises. Vous avez aussi adopté des mesures visant à étendre le champ d'activité et les pouvoirs de la Banque d'expansion industrielle en matière de prêts, et à élargir, tout en les rendant plus efficaces, les dispositions de la Loi sur l'assurance de crédits à l'exportation.

Sous l'empire de la Loi de l'impôt sur le revenu, vous avez autorisé des allocations accélérées à l'égard du coût en capital, afin d'aider les nouvelles industries dans les régions où se maintient, durant des années, un niveau élevé de chômage, afin d'encourager la production de nouvelles denrées par des méthodes de transformation non employées jusqu'ici au Canada, afin de stimuler la production de nouvelles catégories de denrées et de favoriser le renouvellement et la modernisation de l'équipement de l'industrie canadienne. Des modifications ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris des révisions relatives aux impôts de retenue sur les intérêts et les dividendes versés à des non-résidents. La Loi sur la taxe d'accise a été modifiée, en vue notamment d'abroger la taxe spéciale d'accise sur les automobiles.